



DÉCISION

Décision n° RV/DUA/2024/n°111

Signature de la convention
d'avenant n°3 – Action Cœur
de Ville – Phase 2 (2023-2026)

NOUS, Maire de la Ville de Senlis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2020, affichée le 6 juillet 2020 et reçue par Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de SENLIS le 6 juillet 2020, portant les délégations consenties au Maire de Senlis par le Conseil Municipal en vertu des articles L. 2122-21, L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales notamment pour demander l'attribution d'une subvention à tout organisme financeur,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2018, portant autorisation de signature du Maire pour la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de Ville » et tout autre document y afférent,

Considérant le prolongement du dispositif « Action Cœur de Ville » par l'Etat, pour la période 2023 – 2026,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre au sein du dispositif, conformément à la demande faite aux services de l'Etat en date du 27 avril 2023

Considérant la validation de la convention d'avenant à la convention cadre pluriannuelle par le Comité Régional des Financeurs en date du 19 janvier 2024,

DÉCIDONS :

Article 1 : De procéder, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville » à la signature de l'avenant n°3 portant inscription de la Ville de Senlis dans la seconde phase, pour la période 2023 – 2026.

Article 2 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans d'un délai de deux mois, à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier - 80000 AMIENS, qui peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La sous-préfecture

Fait à Senlis, le 3 avril 2024



Pascale LOISELEUR
Maire de Senlis

Cette décision a été,

Reçue en Ss-Préfecture le : 10/04/2024

Publié sur le site internet de la Ville le : 11/04/2024